

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmis au représentant de l'Etat

le 28 mars 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 25 et 26 mars 2013

2013 DEVE 33 Renouvellement d'une convention avec la Fondation d'Auteuil relative à l'ouverture au public et à l'entretien d'espaces verts appartenant à la Fondation, situés 40 rue La Fontaine (16^{ème}).

M^{me} Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 12 mars 2013, par lequel Monsieur le Maire de Paris propose de signer avec la Fondation d'Auteuil une convention relative à l'ouverture au public et à l'entretien d'espaces verts appartenant à la Fondation, situés 40 rue La Fontaine à Paris 16^{ème} ;

Vu l'avis du Conseil du 16^{ème} arrondissement en date du 18 mars 2013 ;

Sur le rapport présenté par M^{me} Fabienne GIBOUDEAUX au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère

Article 1 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer avec la Fondation d'Auteuil le renouvellement de la convention jointe au présent projet de délibération, relative à l'ouverture au public et à l'entretien d'espaces verts appartenant à la Fondation, situés 40 rue La Fontaine à Paris 16^{ème}.

Article 2 : La convention est conclue à titre gratuit pour une durée de 5 ans. A l'issue de cette période, elle sera renouvelable de manière expresse.